



N° CE : 62.170
Doc. parl. : n° 8548

LE CONSEIL D'ÉTAT,

appelé par dépêche du Président de la Chambre des députés du 17 mars 2026 à délibérer sur la question de dispense du second vote constitutionnel du

Projet de loi portant création de l'Administration des aides individuelles au logement

qui a été adopté par la Chambre des députés dans sa séance du 17 mars 2026 et dispensé du second vote constitutionnel ;

Vu ledit projet de loi et les avis émis par le Conseil d'État en ses séances des 18 novembre et 19 décembre 2025 ;

se déclare d'accord

avec la Chambre des députés pour dispenser le projet de loi en question du second vote prévu par l'article 78, paragraphe 4, de la Constitution.

Ainsi décidé en séance publique à l'unanimité des 17 votants, le 27 mars 2026.

Le Secrétaire général,

s. Marc Besch

Le Président,

s. Marc Thewes